A.S.B.L. Net-Volley Seniors
Siège : Rue des Bouleaux, 15, 4540 Amay
N° entreprise 0828 972 886
Organe d'Administration

Saison 2025 – 2026
PV N° 5
Réunion du 10/12/2025

Présents : Mmes Auguste, Fraselle et Massagor.
MM. Goëmë, Lhoest, Plomteux et Renerte.
Excusé : Mme. Engel.

1. **Approbation du PV N° 4** du 8/10/2025.

2. **Faut-il faire un rappel pour les candidatures de la finale des coupes** ?
L'échéance pour la candidature à l'organisation de la finale des coupes est fixée au 31 décembre 2025 et nous avons déjà une candidature valable, il n'y aura pas de rappel.

3. **Faut-il faire une enquête sur l'organisation de la Div 5 l'an prochain** ?
Lors de l'AG 2025, il a été voté à 66% des voix la création d'une Div 5.
Certains se souviennent de « équipes volontaires », mais c'était en 2024, et comme il n'y avait pas de volontaire, nous avons décidé et voté en 2025 une obligation, étant donné qu'il y a de plus en plus de matchs déséquilibrés et trop d'équipes en div 4.
Avons-nous entendu des commentaires ?
Beaucoup de joueurs déclarent ne plus vouloir jouer en championnat si leur équipe descend en D5, ce sera dommage pour leur club, mais c'est pour le bien de l'ensemble.

4. **La transmission des feuilles d'arbitrage se fait-elle correctement** ?
Jusqu'à présent les envois des feuilles d'arbitrage sont corrects.

5. **Bilan des nouveaux arbitres** ?
Le message sur le site a-t-il été efficace ?
Avec 2 recrues, ce n'est pas suffisant, nous devons trouver d'ici la prochaine assemblée générale la formulation la plus correcte pour exiger que chaque club ait au moins un arbitre (ou plus en fonction du nombre d'affiliés).

6. **Bilan du 1er tour de la coupe.**
L'équipe de Hamoir B a été déclarée forfait pour ses 2 matchs parce que 2 joueurs ont joué dans 2 équipes différentes lors d'un même tour de la coupe (Art. 227 point 6 du ROI). C'est pour la même raison que l'équipe d'Intrépides-B était forfait.

7. **Cartes et suppléances ; précisions…**
Un nouveau fichier a été réalisé (ajout de colonnes), il sera mis prochainement sur le site, en remplacement du fichier actuel (ce nouveau fichier tiendra compte des cartes jaune + rouge). (Art 402 point C du ROI).

8. **Prix des tickets boissons offerts aux arbitres.**
Il est souhaité que les tickets boissons offerts aux arbitres aient une valeur minimale de 3 €.

9. **Consommation de boissons alcoolisées par les arbitres avant leur prestation ;** déontologie ?
La consommation de boisson alcoolisée avant l'arbitrage est déconseillée.

10. **Divers.**
- Il y a actuellement de nombreux arbitres indisponibles, que fera-t-on quand il n'y aura plus assez d'arbitres ? Les clubs organisateurs désigneront des arbitres au sein de leur club (suggestion) !
- Il faut revoir le nombre de journées et surtout supprimer les doublons la même journée. Réponse : supprimer les doublons n'est pas possible vu le nombre de journées de compétition à organiser.
- Il faut supprimer l'amende de deux euros pour le brassard de capitaine dans le ROI (Art. 503/11). C'est déjà fait. Voir la version du ROI du 26/06/2025.
- Rappel : pour tout port d'attelle aux mains ou aux poignets, le port de gants, ainsi que pour la fixation de tapes aux doigts, une demande sera introduite auprès de la commission d'arbitrage.
- Ballon joué volontairement de la tête (humidité et hygiène) ?

Réponse : Art. 28 B du code de jeu : Le ballon peut toucher n'importe quelle partie du corps située au-dessus des genoux (genoux compris).

- Reconnaissance des capitaines : le numéro du capitaine au jeu sera cerclé sur la feuille de rotation remise à l'arbitre avant chaque set. (Déjà prévu à l'article 9 du Code de jeu).
- Rappel : le banc est uniquement réservé aux suppléants et coach, celui-ci fait partie de l'aire de jeu.
- A ajouter à l'Art. 16 du code de jeu : la feuille de rotation sera présentée à l'arbitre au toss.
  Réponse : non, ce n'est pas possible car certains coachs ou capitaines adaptent leur rotation en fonction du résultat du toss mais elle doit néanmoins être présentée le plus rapidement possible.
- Lors des échauffements, les numéros des vareuses doivent être visibles pour l'arbitre.
  Réponse : lors du contrôle des joueurs l'arbitre vérifiera le numéro des vareuses, les joueurs peuvent garder leurs survêtements lors des échauffements.
- Rappel : il est interdit de coacher et d'arbitrer la même journée.

11. **Courrier.**

Les secrétaires des clubs rappelleront à leurs joueurs de remplir le formulaire du travail de fin d'étude d'un élève de Marc Cloes.

Le hall du club de Montegnée sera accessible dès la fin du mois de mars.

Prochaine réunion de l'OA le mercredi 28 janvier 2026 à 10H00 à Montegnée.

Alice Auguste	Christine Fraselle
Présidente	Secrétaire